



Monceau
Générale Assurances

 **Rapport annuel**
 **2016**


SOMMAIRE

5	Structures de gouvernance
6	Rapport du conseil d'administration
15	Rapport du commissaire aux comptes
16	Compte de résultat
18	Bilan
20	Annexe aux comptes 2016
44	Procès-verbal



STRUCTURES DE GOUVERNANCE

à partir du 14 juin 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Gilles Dupin
Vice-Président Emmanuel Sales

Administrateurs Capma & Capmi représentée par Paul Tassel
Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Philippe Charté
Jean-Pierre Thiolat, Président honoraire
François Cochet
Michel Cornet
Patrice Hautefort
René Vandamme
Hubert-Louis Vuitton

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général Gilles Dupin

**Directeurs
généraux délégués** Anne-Cécile Martinot
Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par votre société au cours de l'exercice écoulé, les comptes de résultat de l'année et le bilan arrêté au 31 décembre 2016, et pour soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Dans un contexte économique et financier difficile, confrontée à un environnement réglementaire d'une complexité croissante, l'entreprise a été perturbée par la survenance d'un sinistre climatique majeur affectant sa zone de chalandise traditionnelle. Largement pris en charge par ses réassureurs, cet événement n'a pratiquement pas pesé sur les comptes de l'exercice. L'entreprise a confirmé sa capacité à se développer là où elle le souhaite, en partenariat étroit avec ses agents généraux, tout en enregistrant des résultats techniques courants de qualité. L'allègement du portefeuille d'obligations souveraines de la zone euro a permis d'enregistrer des plus-values, qui ont bonifié les résultats de la gestion financière et les bénéfices de l'exercice. Les fonds propres de l'entreprise sortent renforcés de cette année difficile.

L'environnement économique et financier

L'année 2016 a été riche en faits marquants pour l'environnement économique et financier. Le « Brexit », l'élection de Donald Trump, le « non » italien à la réforme constitutionnelle, la montée des populismes en Europe, ont mis au jour de nouvelles lignes de faille, accentuant les divergences de politique économique et monétaire entre les grandes zones économiques. Les États-Unis et la Grande-Bretagne semblent s'engager dans des politiques unilatérales de soutien de la demande interne, au risque de laisser filer l'inflation et les taux d'intérêt. Les pays émergents s'efforcent de lutter contre le renchérissement des conditions financières induit par la hausse du dollar et la révision des politiques monétaires. Le retour des nations, la remise en cause des grands traités commerciaux, l'arrivée à maturité de la croissance chinoise, les tensions sur l'offre de matières premières, dessinent un monde nouveau.

Dans cette nouvelle configuration, **la zone euro demeure un homme malade**. Les tensions s'accumulent, les taux d'intérêt et de change demeurent artificiellement réprimés. Sans coordination des politiques économiques, sans véritable prêteur en dernier ressort, la Zone euro risque ainsi de demeurer durablement dans une situation de névrose économique et institutionnelle.

Depuis l'Acte unique (1986), la construction européenne s'est en effet fondée sur un processus d'intégration accrue, se traduisant par une centralisation et une uniformisation de la réglementation, la mise en place de standards industriels uniques pour un ensemble croissant de domaines d'activités et enfin l'adoption de l'union monétaire. La gestion de la monnaie unique a accentué la rigidité du système.

Rien ne permet de penser que la zone euro ait surmonté ses difficultés. Si le calme est revenu sur les marchés de la dette souveraine, le programme d'opérations monétaires sur titres permettant à la BCE d'acheter des obligations des États en difficulté n'a jamais été mis en œuvre et sa légitimité est contestée par la Cour de Karlsruhe. De même, les mécanismes complexes de sauvegarde de l'Union bancaire semblent inadaptés. L'euro apparaît ainsi comme une zone monétaire inachevée, exposée à de nouvelles turbulences financières.

Dans ce contexte chahuté, **les marchés financiers ont connu un parcours très contrasté**.

Pendant la première partie de l'exercice, les marchés d'actions ont enregistré de fortes baisses de cours (entre 20 % et 30 % suivant les indices), effaçant en totalité le rattrapage des derniers mois de l'année 2015. Comme en 2015, l'élément déclencheur est venu de Chine, où des nouvelles économiques assez médiocres ont laissé augurer un ralentissement plus marqué que prévu. Les primes de risque des titres américains à haut rendement émis par les producteurs d'énergie se sont fortement tendues, à près de 200 points de base. La conjoncture a également particulièrement pesé sur les banques de la zone euro, prises en tenaille par la montée des créances douteuses, le durcissement des règles prudentielles et l'instauration de taux négatifs sur les dépôts interbancaires et le marché des obligations d'État. Ces signes de tension se sont manifestés jusqu'à ce que la BCE intervienne pour autoriser les banques à se financer auprès d'elle en bénéficiant, sous certaines conditions, de son taux négatif.

Les rendements des obligations d'État ont continué de baisser jusqu'à la fin de l'été. Le regain de nervosité sur les marchés boursiers, le primat accordé aux obligations d'État dans les normes « prudentielles », les achats massifs des banques centrales ont entretenu une vive demande de titres souverains. En juin 2016, les rendements obligataires retrouvaient ainsi les niveaux les plus bas observés en juin 2015 (- 0,11 % pour les obligations allemandes à dix ans, 0,33 % pour les obligations françaises, 1,53 % pour les obligations du Trésor italien), tandis que les points morts d'inflation à dix ans se contractaient à nouveau. À la fin du mois de mai 2016, près de 8000 milliards de dollars de

dette souveraine, y compris d'obligations à long terme, se négociaient à des taux négatifs, à des rendements parfois plus faibles que ceux fixés par les banques centrales pour leurs opérations d'achat de titres, alors que dans le même temps l'endettement mondial ne cessait d'augmenter.

La victoire du « non » au referendum britannique a marqué l'amorce d'un nouveau cycle. L'élection, contre toute attente, de Donald Trump à la présidence des États-Unis d'Amérique, a accentué le mouvement. Le programme du Président Trump (réductions d'impôts, relance budgétaire, reconstruction des infrastructures, protectionnisme) a été très favorablement perçu par les opérateurs de marché, ce qui a entraîné une forte hausse des bourses américaines et un reflux des capitaux sur le dollar, qui a poursuivi son appréciation contre toutes les monnaies et l'euro en particulier.

Dans ce climat, les taux d'intérêt américains, qui avaient déjà entamé un mouvement de remontée, sur fond de regain des anticipations d'inflation et de remontée des taux d'intérêt du Fed, ont continué de se tendre, entraînant dans leur sillage les taux européens dans un véritable mouvement de dégel du marché obligataire. En fin d'exercice, le rejet du projet de réforme constitutionnelle en Italie, auquel le gouvernement de M. Renzi avait lié son sort, a de nouveau conduit à une vague d'achats sur les marchés d'actions européens, les opérateurs de marché tablant vraisemblablement sur de nouvelles actions de la BCE pour élargir son programme monétaire et soutenir l'activité.

Dans cet environnement, la politique financière reste méfiante à l'égard des risques souverains de la zone euro.

Dans le contexte économique et financier de l'exercice 2016, les réflexions ont porté sur l'opportunité de maintenir la part des obligations souveraines dans le portefeuille. En cherchant à apprécier le degré de protection qu'elles offrent contre le risque de taux tout d'abord.

Au-delà des dispositions réglementaires imposant, jusqu'en 2015, aux assureurs la détention de portefeuilles obligataires significatifs, les règles d'évaluation fixées par le plan comptable propre à l'assurance pour les obligations vives détenues en portefeuille ont apporté un argument encourageant les investissements dans de tels actifs : quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt, donc la valeur de marché des obligations détenues, l'assureur n'avait à constituer de provision pour dépréciation que dans l'hypothèse d'un défaut, prévisible ou avéré, de l'émetteur, de sorte qu'une hausse des taux d'intérêt restait sans incidence sur ses résultats, donc ses fonds propres comptables. **Cette protection contre le risque de taux**, prévue à l'ancien article R 332-19 du code des assurances, est en pratique **devenue inopérante dans l'appréciation de la marge de solvabilité des assureurs**. De manière aussi stupide qu'irréfléchie, Solvabilité 2 a en effet érigé en dogme le concept de la « valeur de marché », exposant la marge de solvabilité constituée par les assureurs au risque de taux. Dès lors, sans cette protection contre ce risque, la détention d'obligations dans un contexte de tension sur les taux ne présente plus le même intérêt.

En second lieu, **le niveau atteint par les taux d'intérêt** fournit l'opportunité de réaliser des plus-values sur la cession des titres en portefeuille. Or, tant l'arrivée certaine à leur terme des politiques "accommodantes" mises en œuvre par la BCE que les décisions prises par la Réserve Fédérale de relever les taux US conduisent à penser que les courbes se situaient courant 2016 dans leurs points bas.

Enfin, même si se poser pareille question suscite des réactions courroucées, on peut légitimement **s'interroger sur la réalité future du remboursement d'une dette souveraine** qui ne cesse de croître. De nombreux indices laissent aujourd'hui perplexe quant à la volonté réelle des états de rembourser leurs créanciers. Le risque de défaut d'émetteurs souverains, déjà avéré s'agissant de la Grèce et de Chypre, ne saurait être négligé pour l'avenir.

Pour ces différentes raisons, s'est posée la question d'un allègement nominal du portefeuille d'obligations souveraines. Le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance a pris fin septembre la décision de céder la totalité des obligations souveraines d'échéances courtes (2021, 2023, et à la marge 2027). Monceau Générale Assurances, sa filiale à 100 %, a participé à ce programme d'allègement du portefeuille

d'obligations souveraines. Au total, sur l'ensemble de l'exercice, **les plus-values obligataires réalisées ont bonifié les produits financiers comptables de l'exercice à hauteur de 4.318 k€.**

En réemploi partiel des liquidités ainsi dégagées, les choix se sont portés sur des fonds d'actions déjà en portefeuille.

L'importance de ces opérations a modifié la physionomie déjà atypique des portefeuilles gérés, telle qu'elle pouvait être perçue à la fin de décembre 2016.

Le portefeuille obligataire a fortement régressé, ne représentant plus que 35 % de l'encours, conséquence logique de la décision prise d'alléger l'exposition au risque souverain. Les obligations indexées sur l'inflation, concentrées sur des émissions françaises et italiennes, représentent environ 88 % du portefeuille obligataire vif, sur des échéances très longues.



➤ *La banque centrale européenne*

Le portefeuille d'OPCVM d'actions a été renforcé régulièrement depuis 2010, et l'exercice 2016 s'inscrit dans la même tendance, enregistrant des investissements nets d'environ 6,5 M€. Les choix effectués se sont portés pour la première fois sur des fonds de valeurs autres que celles de la zone européenne, avec une exposition au dollar canadien et au franc suisse. Le portefeuille d'OPCVM d'actions pèse à présent pour près de 37 % du total des actifs sous gestion. Le portefeuille d'OPCVM d'obligations convertibles est resté inchangé, représentant environ 8 % de l'encours géré.

Enfin, s'agissant du programme d'acquisition de locaux d'agences déployé par Monceau Agences Immobilier, quatre opérations ont pu être conclues durant l'exercice, portant sur les locaux d'agences à Pont l'Abbé, Ouzouer le Marché, Selommes, et l'achat d'un second local à Montoire sur le Loir. Ces opérations ont été financées pour partie avec la trésorerie courante de la Sci, et surtout par des avances en compte courant, supportées à hauteur de 818 k€ par la société.

Les premiers mois de 2017 ont encore amplifié le caractère atypique du profil du portefeuille de placements de la société.

Sur le fond, rien ne paraît contrarier l'essentiel des analyses développées depuis plusieurs années ayant conduit à donner aux actifs réels une place de choix dans les allocations. Elles paraissent même confortées par les conséquences des élections américaines sur une Europe divisée, la décision prise par le Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne, le rejet de la réforme constitutionnelle projetée en Italie, la grande fragilité du système bancaire italien, et les discours qui prennent corps tant auprès du personnel politique de certains pays que dans les analyses d'économistes de renom sur la responsabilité de la monnaie unique dans l'affaiblissement de pans entiers de l'Europe, de l'économie italienne en particulier. **Le risque d'éclatement de la zone euro** ne peut être écarté. Au reste, les arguments déjà évoqués supra conduisent à admettre que l'Italie aurait tout intérêt à prendre des initiatives en la matière.

Face à ce risque qui ne peut être négligé, la question s'est posée de maintenir la part des obligations longues indexées souveraines italiennes dans les portefeuilles. Certes, le programme d'allègement mis en œuvre à l'automne 2016 avait déjà réduit l'exposition de l'entreprise au risque italien, mais il s'est agi d'aller au-delà et de mettre à profit la prolongation pour 6 mois du programme de rachats de titres par la BCE et l'étonnante complaisance des marchés pour se défaire de la totalité des titres italiens détenus en direct. Ce portefeuille, valorisé à 21,1 M€ au 31 décembre 2016, a été cédé dans sa totalité.

Le développement

Du fait de la faiblesse de la croissance française, la matière assurable n'augmente pour ainsi dire pas. Les TPE et les PME, pénalisées par le coût du travail et les effets d'une réglementation à la complexité croissante, écrasées par les hausses de charges sociales, sans véritable vision sur leur avenir, n'investissent pas. Les ménages, ceux des classes moyennes surtout, préoccupés par l'explosion du chômage dans le secteur marchand, sont confrontés à un alourdissement sans précédent de la fiscalité et des prélèvements de toutes sortes. Les risques de stagnation économique durable sont réels. Les politiques monétaires accommodantes, ayant pour objectif de soutenir la croissance, restent d'une faible portée ; l'abondance de liquidités n'alimente pas les circuits économiques mais contribue plutôt à la formation de bulles financières, entretenues par les taux d'intérêts très faibles, voire négatifs sur les échéances de court et moyen terme.

Dans un environnement pareillement déprimé, les particuliers preneurs d'assurance sont plus que jamais sensibles au prix des contrats qu'ils souscrivent, sans véritablement s'intéresser à l'étendue des garanties qui les protègent, mettant à profit la lutte que se livrent les assureurs pour simplement maintenir leurs parts d'un marché plus concurrentiel que jamais.

Les initiatives prises par les pouvoirs publics n'en paraissent que plus inadaptées. Cédant au lobby des comparateurs, dont personne ne connaît le degré d'indépendance par rapport à certains assureurs, le législateur a permis la résiliation des contrats d'assurance à tout moment, sans se soucier des véritables conséquences de cette faculté ouverte aux assurés, qui peuvent en tout état de cause résilier leur contrat chaque année. Objectif prétendument recherché : faire baisser le prix de l'assurance, alors que de nombreuses études produites au pouvoir politique mettaient en exergue les hausses de prix qui pouvaient résulter de cette faculté ouverte aux assurés. S'il s'agit véritablement de faire baisser le prix de l'assurance, l'assujettissement de cette activité à la TVA, en abaissant les charges des sinistres, en diminuant la fiscalité payée par les assurés sur les primes, et en exonérant les assureurs de la taxe sur les salaires, aurait un effet à la fois rapide et efficace.

Dans les faits, les autorités sont restées sourdes aux arguments fondés avancés par les assureurs, et les textes ont été votés au terme d'un simulacre de concertation. En dépit des difficultés pratiques de mise en application, et des modifications nombreuses à apporter aux systèmes de gestion existant, la loi est entrée en vigueur au début de 2015, appelant une vigilance accrue sur le risque de volatilité des portefeuilles.

Dans un tel contexte, les fondements solides du développement commercial de l'entreprise méritent d'être soulignés.

Répondant au niveau de qualité attendu par les clients, les agents généraux enregistrent **une nouvelle progression de leurs émissions en lard, de l'ordre**

de 9,8 % tous produits confondus. Enregistrée dans un cadre d'absence de revalorisation tarifaire, cette progression témoigne d'une croissance intrinsèque de leur portefeuille, particulièrement sensible pour les contrats automobile, avec **une croissance du parc automobile à 4 roues assuré de 9,5 %**, et en **multirisques habitation, activité qui progresse de 5,3 %** en nombre de contrats. Complétant ces belles performances d'ensemble, l'activité déployée par les agents pour le compte de Monceau Retraite & Épargne, s'appuyant sur les qualités du produit Dynaplus et sur l'opération « votre agent vous offre les frais d'entrée » a pu être maintenue en dépit du traumatisme qu'ont fait naître, chez les épargnants, les débats qui ont entouré l'adoption de la loi dite Sapin 2, remettant en cause le cadre réglementaire et le fonctionnement des contrats d'assurance vie. Un nombre croissant d'agents généraux franchit à présent le seuil nécessaire pour bénéficier d'une rémunération sur l'encours constitué.

Cette intense activité de l'entreprise pour développer ses opérations a été contrariée par un important surcroît de travail, conséquence des fortes pluies qui ont touché les zones de chalandise traditionnelles de l'entreprise, provoquant de graves inondations. Bénéficiant du classement « catastrophe naturelle », cet événement n'a en définitive pas eu de conséquence financière majeure après intervention du réassureur mutualiste. En revanche, il aura permis aux collaborateurs du siège et à ceux présents sur le terrain aux côtés des agents généraux, tous mobilisés pour apporter aide, soutien et réconfort aux victimes de ces inondations, de fournir une nouvelle preuve de leur efficacité et de la valeur d'un modèle d'entreprise de service de proximité.

Pareille démonstration avait déjà été apportée à l'occasion d'événements similaires survenus ces dernières années (les tempêtes Klaus et Xynthia notamment), profitant à la notoriété du groupe et au modèle qu'il promeut, propice au développement de ses portefeuilles.

En plus des efforts consentis pour accomplir ses missions récurrentes et pour absorber cette augmentation exceptionnelle du plan de charge, l'entreprise s'est mobilisée pour continuer de **progresser dans les trois domaines d'importance stratégique majeure que constituent l'évolution de ses systèmes d'information, le réseau d'agents généraux et la gamme des produits et services** diffusés aux clients.

Le projet à présent baptisé **Monceau Net** a été initié voici plusieurs années déjà, avec pour objectif de rationaliser les différents systèmes et applicatifs existants en les fusionnant dans un progiciel métier construit en utilisant les technologies de développement les plus modernes. Les versions 1 et 2 du progiciel conçues sous la contrainte « d'iso-fonctionnalité » avec les anciens systèmes ont été déployées en 2012 et 2013. Travaillant de concert avec les agents généraux, représentés par la Commission informatique de leur syndicat, les services se sont impliqués pour façonner la version 3 de ce nouvel applicatif métier. L'apport majeur de cette

troisième étape porte sur les relations entre les sites centraux et les agents généraux, qui, en recourant aux techniques du net, s'inscrivent dans un cadre synchrone, plus souple, plus évolutif et mieux sécurisé, contribuant à améliorer la productivité tant administrative que commerciale du réseau d'agents. Les premiers tests ont été développés dans une agence pilote dès l'été 2014, avant un déploiement sur l'ensemble du réseau en 2015 et 2016. A la fin de 2016, la quasi-totalité des agences était équipée de ce nouvel outil de travail.

Dans le prolongement des efforts menés sans relâche depuis 2005, une attention particulière continue d'être portée au **réseau d'agents généraux**, avec un succès concrétisé par la dynamique de croissance perceptible depuis 2010, traduisant, dans un contexte de forte concurrence tarifaire, les effets de la politique de reconquête menée avec succès dans le domaine de l'assurance Iard.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis 2005 le recrutement et la formation de près de 90 % des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits Iard. Durant l'exercice 2016, sept agences ont changé de titulaire, et cinq candidats ont été recrutés depuis le début de 2017 pour reprendre des points de vente. Le réseau ne compte pas à ce jour d'agence en déshérence.

L'ampleur du travail accompli, tant pour faire évoluer le réseau en place que pour restructurer les portefeuilles qui ont été repris par Monceau Générale Assurances et transformés en portefeuilles d'agents généraux, a fait passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Un seul projet, celui implanté en Nouvelle Calédonie, a pu être mené à terme dans des conditions satisfaisantes. Un autre a été abandonné. À une croissance générée par l'augmentation du nombre de points de vente est désormais préférée une démarche de soutien financier aux agents qui disposent d'un potentiel de croissance et ne peuvent l'exploiter en totalité faute de disposer de moyens adaptés. Cette politique de croissance organique des points de vente a été initiée en 2015 en partenariat avec une demi-douzaine d'agents sélectionnés, puis élargie. Elle produit des résultats très encourageants, qu'un premier bilan après trois années permettra de confirmer.

Des vocations continuent de naître pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996 et cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, plusieurs collaborateurs du groupe ont choisi de devenir agents généraux du réseau Monceau Assur'Agences : un en 2008, trois en 2009, trois également en 2010, un en 2012. Deux autres ont concrétisé leur projet personnel d'installation en 2015. Un autre a franchi le pas en 2016 en reprenant l'agence de Cosnes sur Loire. Même si l'entreprise se voit ainsi privée de brillants collaborateurs, il faut se réjouir

de ces démarches, car il s'agit là d'un **témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général.**

Enfin, après les importantes réalisations des années précédentes en matière de création de nouveaux produits, les efforts ont porté durant 2016 sur une réflexion commune, menée avec les agents généraux au sein des différentes commissions techniques, pour faire évoluer les garanties accessibles dans les contrats existants. Ces réflexions ont permis de définir des priorités de travail pour 2017, qui porteront sur un nouveau contrat multirisques pour les entreprises, à l'image de ce qui a été conçu pour les professionnels, et un contrat pour la Navigation de Plaisance, très attendu des agents établis sur les côtes.

La qualité des relations entre l'entreprise et ses agents généraux s'est exprimée au travers de la signature d'un accord permettant de faire bénéficier les agents de la bonne qualité technique des affaires souscrites et du développement de leur portefeuille.

Les dirigeants ont, à de multiples reprises, fait part de leur volonté d'instituer au profit des agents généraux un accord construit dans la même logique que celle qui anime l'accord d'intéressement du personnel salarié, consacrant une même volonté de développement maîtrisé à concilier avec des objectifs rigoureux de qualité technique des affaires souscrites. La décision prise en juin 2016 de verser au titre de 2015 à la plupart des agents généraux une commission exceptionnelle en considération des excellents résultats obtenus cette année-là témoigne de leur volonté en la matière.

Cette volonté s'est longtemps heurtée à l'existence de dispositions individuelles, présentes dans de nombreux traités de nomination, accordant des commissions complémentaires liées aux résultats, parfois très généreuses, auxquelles les agents concernés ne souhaitaient pas renoncer. Le renouvellement d'une grande partie du réseau a considérablement réduit le nombre des bénéficiaires de tels accords individuels, permettant de donner corps au projet d'un accord d'intéressement aux résultats pouvant bénéficier à l'ensemble de la collectivité.

Les dirigeants de Monceau Générale Assurances et du syndicat Dynagence se sont donc rencontrés pour mettre au point les termes d'un accord d'intéressement pour les agents généraux, fruit de la vision commune de ces dirigeants sur les impératifs d'un développement donnant une place de choix à la rigueur technique. Une provision de 163 k€ a été constituée au titre de l'intéressement des agents pour 2016 dans les comptes de l'exercice.

Les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre

Pour la sixième année consécutive, l'entreprise a pu concilier développement de son activité et qualité de ses résultats techniques.

Les émissions enregistrées en provenance du réseau d'agents généraux ont progressé de 9,8 %, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette performance a permis de compenser les effets de la liquidation du portefeuille souscrit autrefois avec April Immobilier, et de l'érosion, lente mais continue, du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Aussi, avec un total de 82.991 k€, le chiffre d'affaires de l'exercice progresse de 5,7 % par rapport à celui enregistré en 2015. En revanche, du fait de reclassement en provision de primes d'éléments comptabilisés jusque-là en provisions de sinistres, les primes acquises à l'exercice s'inscrivent à un niveau légèrement inférieur à celles de 2015, à 78.388 k€ contre 78.506 k€ en 2015.

La sinistralité brute de l'exercice a été marquée par les conséquences des fortes pluies tombées sur le centre de la France, et aux graves inondations qui en ont résulté, affectant la zone traditionnelle de chalandise de l'entreprise (cf supra). Leur coût a été évalué à la fin de décembre à plus de 14 M€. Affectant les garanties « Catastrophes naturelles », ces sinistres sont dans leur quasi-totalité cédés à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Cet événement climatique mis à part, les résultats techniques demeurent de qualité, en témoigne le niveau du ratio combiné brut retraité (cf. infra). L'exercice a par ailleurs bénéficié de la liquidation des provisions constituées à la clôture de l'exercice précédent, pour un montant total de 3,7 M€.

Pour faire face à l'augmentation de l'activité, pour renforcer les équipes en vue de préparer les prochaines années ou absorber la surcharge administrative générée par l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et des obligations accrues en matière de conformité, l'entreprise et les groupements de moyens auxquels elle adhère, ont engagé des dépenses en sensible augmentation. Toutes charges confondues, hors commissions versées aux intermédiaires, les frais généraux totaux progressent de 7,8 %, à 6.621 k€, à comparer au montant de 6.144 k€ qui a grevé les comptes de l'exercice 2015.

Le ratio combiné brut porte la marque de la sinistralité exceptionnelle de mai et juin. Hors produits financiers alloués, le compte technique se solde par un déficit de 11.287 k€, soit un ratio combiné de 114,4 %. Retraité du coût des événements climatiques de mai et juin 2016, il s'affiche à 96,4%, soit un niveau proche de celui de 2015, 96,0 %, niveau alors qualifié de remarquable.

S'ils ont largement bénéficié des bonis dégagés par la liquidation des sinistres évalués au 31 décembre 2015, à hauteur de 10,1 M €, les réassureurs ont été sollicités pour absorber les coûts des événements climatiques de mai et juin. Au total, ils contribuent au compte de résultat technique à hauteur de 8.439 k€, alors qu'en 2015, les opérations avaient généré pour eux un bénéfice de 4.156 k€.

La réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques souverains s'est traduite par l'enregistrement de plus-values obligataires, qui ont bonifié les comptes de l'exercice à hauteur de 4.318 k€ (cf. supra). Aussi les produits financiers nets de l'exercice s'élèvent-ils à 6.979 k€, alors qu'ils s'affichaient à un niveau quasi nul en 2015, avant mouvements sur la réserve de capitalisation (le mécanisme de la réserve de capitalisation a disparu au 1^{er} janvier 2016 pour les sociétés IARD).

Le compte de résultats fait apparaître pour cette raison un bénéfice après impôts de 3.117 k€, au lieu d'une perte de 2.407 k€ en 2015.

Le Conseil d'administration propose d'affecter ce bénéfice au compte de report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des Impôts, il convient de rappeler qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

**Le chiffre
d'affaires
progresse de
5,7 %**

Les fonds propres comptables, prenant en compte ce bénéfice, progressent de 43.375 k€ au 31 décembre 2015 à 46.492 k€ au 31 décembre 2016. En y ajoutant les plus-values latentes, de 5.323 k€ pour les obligations vives, et 10.782 k€ pour les autres actifs, les fonds propres réévalués atteignent 59.480 k€. Apprécisés dans le référentiel Solvabilité 2, prenant notamment en compte la fiscalité différée, les éléments constitutifs de marge de solvabilité atteignent 56.163 k€, en progression sur l'évaluation de 52.516 k€ effectuée au 1^{er} janvier 2016, pour un besoin de marge à constituer évalué à 29.345 k€, soit un taux de couverture de l'ordre de 190 %.

Filiales et participations

La société possède une filiale à près de 100 %, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique de maîtrise de ses points de ventes et de son image. Elle possède également une participation de 20 % dans la société anonyme d'assurance mixte Monceau Retraite & Épargne, qui, pour distribuer ses produits, a délivré des mandats aux agents généraux de Monceau Générale Assurances.

Poursuivant sa politique d'acquisition de locaux commerciaux dans lesquels installer des agences générales, Monceau Agences Immobilier a procédé à quatre acquisitions, (cf. supra). L'entreprise possède et gère à présent un parc de près de 30 points de vente. L'ensemble des investissements de l'année a été financé pour partie avec la trésorerie de la société, et pour l'autre par apports en compte courant consentis par les actionnaires.

Les loyers encaissés au cours de l'exercice 2016 progressent de 466 k€ à 481 k€. Le bénéfice de l'exercice progresse également, à 143 k€ contre 6 k€ en 2015, portant les fonds propres comptables de 26 k€ à 168 k€.

L'ensemble du patrimoine de Monceau Agences Immobilier, à l'exception des acquisitions les plus récentes dont les travaux de rénovation n'étaient pas achevés, a fait l'objet d'une expertise par la société BNP Expertises au cours de l'exercice 2016. Les conclusions des experts, qui permettent de disposer d'une valorisation incontestable du patrimoine de la société, conduisent à estimer la valeur de l'entreprise à 605 k€ au 31 décembre 2016 contre 457 k€ un an auparavant.

Pour son activité en assurance vie, **Monceau Retraite & Épargne s'appuie principalement sur deux réseaux de distribution**, la **Fédération nationale des groupements de retraite** et de **prévoyance** et le réseau Monceau Assur'Agence. Perturbée par les débats qui ont entouré l'adoption de la loi dite Sapin 2, provoquant l'inquiétude des assurés, la collecte en assurance vie a fléchi durant le second semestre, de sorte que sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires enregistré s'inscrit en repli, à 29.121 k€ contre 29.714 k€ pour l'année 2015.

L'assurance des risques statutaires des collectivités territoriales et des services départementaux d'incendie et de secours régresse de 13.894 k€ à 10.962 k€, en raison des décisions de résiliations mises en œuvre pour redresser des résultats techniques dégradés. De nouveau, cette activité laisse une perte importante aux comptes de résultats techniques, de 2.772 k€ après une perte de 1.020 k€ en 2015. Seule l'intervention des réassureurs permet d'afficher un résultat technique en excédent. La persistance de telles pertes techniques a conduit les dirigeants de la société à prendre la décision de confier la gestion de cette activité aux équipes qui gèrent l'activité de prévoyance de Monceau Générale Assurances, et d'organiser un transfert du portefeuille correspondant de Monceau Retraite & Épargne vers Monceau Générale Assurances. Une assemblée générale

extraordinaire sera ultérieurement convoquée pour approuver cette opération de transfert.

Les résultats de la gestion financière ont permis, cette année encore, de servir aux assurés vie une participation aux bénéfices de qualité, avec un taux sur Dynaplus de 2,50 %, certes en recul sur celui servi pour 2015, de 2,80 %, mais dans de moindres proportions que la plupart des contrats accessibles aux épargnants. Les engagements à 4,50 % qui subsistent en portefeuille ont été honorés sans prélever sur la provision pour participations aux excédents constituée à l'inventaire précédent, qui ressort à 871 k€ contre 869 k€.



➤ *Siège vendômois, vue aérienne*

Le régime de retraite en points, Monceau Avenir Retraite, demeure la principale source de préoccupation. Comme tous les régimes de retraite de même nature, il est pénalisé par une réglementation inadaptée pour évaluer les droits acquis par les adhérents dans un contexte d'effondrement des taux d'intérêt à long terme. Et les perspectives qui sont ouvertes par l'ordonnance prise en avril 2007 pour aménager le cadre réglementaire de ce type de contrats ne vont pas dans le sens souhaitable. Pour maintenir le taux de couverture du régime au niveau de 100% et permettre de revaloriser les prestations versées aux adhérents, l'assureur a dû porter la provision technique complémentaire de 567 k€ à 1.480 k€, en prélevant sur ses résultats.

Au global, l'exercice se solde par un bénéfice de 1.518 k€, en hausse sensible sur celui de 255 k€ affiché à la fin de 2015. Bonifiés par le résultat de l'exercice et les plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire dans le cadre du plan de réduction des portefeuilles aux risques souverains qui ont conforté la réserve de capitalisation, les fonds propres comptables progressent de 48.236 k€ à 53.746 k€.

Les résolutions

Les résolutions proposées à l'assemblée générale délibérant à titre ordinaire n'appellent pas de remarque particulière.

Réunis à titre extraordinaire, vous aurez à vous prononcer sur un projet d'augmentation de capital à réserver aux salariés. Nous vous proposons de rejeter les résolutions correspondantes, inscrites périodiquement à l'ordre du jour de nos assemblées générales en application des dispositions législatives applicables. Vous aurez également à vous prononcer sur une modification des règles d'âge applicables au sein du conseil d'administration. Jusqu'à présent, comme dans de nombreuses entreprises de notre secteur professionnel, le tiers des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut représenter plus du tiers des administrateurs en fonction. Il est proposé, à l'instar de ce qui a été fait dans toutes les entreprises du groupe, de repousser cette limite d'âge à 75 ans.

Au terme de ce rapport, avant de donner la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les agents généraux de Monceau Assur'Agence, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société Monceau Générale Assurances et de son expérience.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (fonds propres réévalués, et taux de couverture du besoin de marge réévalué) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense, le 30 mai 2017

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2016

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2015
1 Primes	+	78 388	33 716	44 673	44 418
1a Primes	+	82 991	33 716	49 276	44 283
1b Variation de primes non acquises	+/-	4 603	-	4 603	- 135
2 Produits des placements alloués	+	4 357	-	4 357	-
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		69 470	32 557	36 913	36 277
4a Prestations et frais payés	-	59 983	25 787	34 196	35 194
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	9 487	6 770	2 717	1 083
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	1 106	-	1 106	45
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		18 612	9 597	9 015	8 897
7a Frais d'acquisition	-	11 945	-	11 945	12 772
7b Frais d'administration	-	6 667	-	6 667	5 767
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	9 597	- 9 597	- 9 642
8 Autres charges techniques	-	525	-	525	279
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	- 39	-	- 39	- 26
Résultat technique non vie		- 6 930	- 8 439	1 509	- 1 054

2

COMPTE NON TECHNIQUE

		Opérations	Opérations
		2016	2015
1	Résultat technique non vie	1 509	- 1 054
3	Produits des placements	10 219	3 747
3a	Revenu des placements	977	1100
3b	Autres produits des placements	2 885	922
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	6 357	1 725
4	Produits des placements alloués	-	-
5	Charges des placements	3 240	4 240
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	259	244
5b	Autres charges des placements	1 589	2 445
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	1 392	1 551
6	Produits des placements transférés	4 357	-
7	Autres produits non techniques	83	214
8	Autres charges non techniques	-	-
9	Résultat exceptionnel	- 241	- 612
9a	Produits exceptionnels	1 834	731
9b	Charges exceptionnelles	2 075	1 343
10	Participation des salariés	403	515
11	Impôt sur les bénéfices	453	- 54
12	Résultat de l'exercice	3 117	- 2 407

Bilan au 31 décembre 2016

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2016	31/12/2015
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	78	-
3 Placements	110 330	110 161
3a Terrains et constructions	5 036	4 221
3b Placements dans des entreprises liées	7 561	7 561
3c Autres placements	96 936	97 599
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	797	780
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	51 260	44 490
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	51 260	44 490
5e Provisions pour participation aux bénéficiés et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiés et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	22 684	14 845
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	15 206	10 703
6aa Primes restant à émettre	- 191	960
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	15 397	9 743
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 642	162
6c Autres créances	2 836	3 980
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	35	1 146
6cc Débiteurs divers	2 801	2 834
7 Autres actifs	4 482	2 013
7a Actifs corporels d'exploitation	204	133
7b Comptes courants et caisse	4 278	1 880
8 Comptes de régularisation - Actif	3 578	3 567
8a Intérêts et loyers acquis non échus	269	422
8b Frais d'acquisition reportés	3 021	2 458
8c Autres comptes de régularisation	288	687
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	192 412	175 076

31/12/2016

31/12/2015

1 Capitaux propres	46 492	43 375
1a Capital appelé	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	10 221	10 221
1d Report à nouveau	3 154	5 561
1e Résultat de l'exercice	3 117	- 2 407
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	130 092	114 933
3a Provisions pour primes non acquises non vie	20 045	15 442
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	100 991	91 503
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	332	370
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	8 724	7 618
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	966	693
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 324	4 275
7 Autres dettes	8 252	10 088
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 464	3 465
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	816	3 890
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	66	24
7e Autres dettes	3 906	2 709
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	396	488
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2 277	1 542
7ed Créanciers divers	1 233	679
8 Comptes de régularisation - Passif	1 287	1 713
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	192 412	175 076

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2016, commente les principales informations comptables et financières, et présente le compte de résultat de l'exercice et le bilan arrêté au 31 décembre 2016. Ces éléments comptables sont caractérisés par les principaux éléments suivants :

- les émissions enregistrées en provenance du réseau d'agents généraux ont progressé de 9,8 %, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette performance a permis de compenser les effets de la liquidation du portefeuille souscrit autrefois avec April Immobilier, et de l'érosion, lente mais continue, du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Les primes acquises à l'exercice s'inscrivent à un niveau légèrement inférieur à celles de 2015, à 78.388 k€ contre 78.506 k€ en 2015 ;
- la sinistralité brute de l'exercice a été marquée par les conséquences des fortes pluies tombées sur le centre de la France, et aux graves inondations qui en ont résulté, affectant la zone traditionnelle de chalandise de l'entreprise. Leur coût a été évalué à plus de 14 M€. Affectant les garanties « Catastrophes naturelles », ces sinistres sont dans leur quasi-totalité cédés à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Cet évènement climatique mis à part, les résultats techniques demeurent de qualité ;
- L'exercice a bénéficié des résultats favorables de la liquidation des provisions brutes de réassurance constituées à la clôture de l'exercice précédent, pour un montant total de 3,7 M€ ;
- Toutes charges confondues, hors commissions versées aux intermédiaires, les frais généraux totaux progressent de 7,8%, à 6.621 k€, à comparer au montant de 6.144 k€ qui a grevé les comptes de l'exercice 2015.
- Le ratio combiné brut porte la marque de la sinistralité exceptionnelle de mai et juin, au niveau de 114,4 %. Retraité du coût des évènements climatiques de mai et juin 2016, il s'affiche à 96,4 %, soit un niveau proche de celui de 2015, 96,0 % ;
- S'ils ont largement bénéficié, à hauteur de 10,1 M€, des bonis dégagés par la liquidation des sinistres évalués au 31 décembre 2015, les réassureurs ont été sollicités pour absorber les coûts des évènements climatiques de mai et juin. Au total, ils contribuent au compte de résultat technique à hauteur de 8.439 k€ ;
- La réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques souverains s'est traduite par l'enregistrement de plus-values obligataires, qui ont bonifié les comptes de l'exercice à hauteur de 4.318 k€ (cf. supra). Aussi les produits financiers nets de l'exercice s'élèvent-ils à 6.979 k€, alors qu'ils s'affichaient à un niveau quasi nul en 2015, avant mouvements sur la réserve de capitalisation ;
- Le compte de résultats fait apparaître pour cette raison un bénéfice après impôts de 3.117 k€, au lieu d'une perte de 2.407 k€ en 2015 ;
- Les fonds propres comptables, prenant en compte ce bénéfice, progressent de 43.375 k€ au 31 décembre 2015 à 46.492 k€ au 31 décembre 2016.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L. 123-12 à 123-22 du Code de commerce, en tenant compte du titre IV du livre III du Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice tiennent également compte des dispositions particulières contenues dans le Règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui

concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article 143-14 du règlement ANC 2015-11.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du code général des impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R343-9 du Code des assurances.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil national de la comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux de 3 %).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris

les honoraires, (commissions) et courtages versés,

- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2016, MGA n'aurait rien eu à reverser à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt dû au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	90	-	-	90
Sous-total	90	-	-	90
Parts de sociétés immobilières non cotées	4 176	819	-	4 994
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	4 176	819	-	4 994
TOTAL BRUT	4 266	819	-	5 085

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	45	3	-	48
Sous-total	45	3	-	48
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	45	3	-	48

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	45	42
Sous-total	45	42
Parts de sociétés immobilières non cotées	4 176	4 994
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	4 176	4 994
TOTAL NET	4 221	5 036

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 561	-	-	7 561
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	7 561	-	-	7 561

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 561	7 561
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	7 561	7 561

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2016

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	59 355	16 168	5 269	70 254
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	39 751	13 059	25 478	27 332
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	707	-	2	705
Valeur remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	99 813	29 227	30 749	98 291

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	2 215	901	1 761	-	1 355
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	2 215	901	1 761	-	1 355

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	57 140	68 899
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	39 751	27 332
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	707	705
Valeur remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	97 598	96 936

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2015
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	5 084	5 036	5 660	4 221
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	7 565	7 565	14 420	7 566
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	72 794	71 439	74 742	59 679
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	24 340	23 983	29 306	35 968
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	774	774	774	780
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	705	705	705	707
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	111 262	109 502	125 607	108 921
dont :				
- placements évalués selon l'article R 343-9	24 340	23 983	29 306	35 968
- placements évalués selon l'article R 343-10	86 922	85 519	96 301	72 953
- placements évalués selon l'article R 343-13	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	109 784	108 024	124 128	107 434
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 478	1 478	1 478	1 488
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2016			2015		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	111 262	110 330	125 607	111 400	110 161	125 820
Amortissement de décote	-	132	-	-	278	-
Amortissement de surcote	-	960	-	-	1 518	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	111 262	109 502	125 607	111 400	108 921	125 820

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2015
Immeubles d'exploitation	5 084	5 036	5 660	4 220
Droits réels	91	43	104	45
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	4 993	4 993	5 556	4 175
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	5 084	5 036	5 660	4 220

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Valeur de remboursement	25 097	37 544
Valeur nette	23 983	35 968
SOLDE NON AMORTI	1 114	1 576

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- GRECE TV12-151042 GDP LKD SEC.	-	-	-	-
Total Grèce	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-
Total général	-	-	-	-

4.1.5 Créances au 31 décembre 2016

	Montant au 31/12/2016	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2015
Primes à émettre	- 191	- 191	-	960
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	15 397	15 397	-	9 743
Créances nées d'opérations de réassurance	4 642	4 642	-	162
Autres créances	2 836	2 836	-	3 980
Total	22 684	22 684	-	14 845

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Intérêts courus non échus	269	422
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	3 309	3 145
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 578	3 567

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 41103 Vendôme cedex	Société civile Immobilière	99,78%	1	168	492	143	-	4 949	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 36/38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme d'assurance mixte	20,64%	7 561	53 746	40 083	1 518	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2016
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	10 220	-	10 221
Réserve de capitalisation	10 220	-	10 220	-
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	40 220	10 220	10 220	40 221
Report à nouveau	5 561	-	2 407	3 154
Résultat de l'exercice	- 2 407	5 524	-	3 117
TOTAL	43 375	15 744	12 627	46 492

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2016	31/12/2015
Dommages Corporels individuels	260	70	72
Dommages Corporels collectifs	133	-	-
R.C Automobile	3 534	919	594
Dommages Automobile	5 709	172	38
Dommages aux biens des particuliers	4 995	5	162
Dommages aux biens des professionnels	1 207	-	-
Dommages aux biens agricoles	418	-	-
Catastrophes naturelles	707	-	-
Responsabilité Civile	1 036	-	-
Pertes pécuniaires	1	1	1
Assistance	1 035	151	51
Divers	989	-	-
Transport	19	-	-
Dommages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	20 043	1 318	918

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2012	2013	2014
Exercice 2014			
Règlements	37 521	39 593	28 496
Provisions	8 381	8 841	25 236
Total charge de sinistres	45 902	48 434	53 731
Primes Acquisées	68 433	70 477	72 884
Ratio S/P	67,1 %	68,7 %	73,7 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2012	2013	2014	2015
Exercice 2015				
Règlements	38 802	42 015	42 428	30 193
Provisions	7 718	5 819	11 543	22 271
Total charge de sinistres	46 519	47 835	53 971	52 465
Primes Acquisées	68 434	70 816	72 696	78 183
Ratio S/P	68,0 %	67,5 %	74,2 %	67,1 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
Exercice 2016					
Règlements	38 771	42 700	45 009	42 255	38 308
Provisions	7 376	3 311	8 896	10 539	30 791
Total charge de sinistres	46 147	46 010	53 905	52 794	69 099
Primes Acquisées	68 339	70 710	72 590	78 190	78 709
Ratio S/P	67,5 %	65,1 %	74,3 %	67,5 %	87,8 %

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2016			2015
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	83 018	52 013	31 005	36 436
Règlements de l'exercice sur antérieurs	17 282	7 127	10 155	12 191
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	62 031	34 833	27 198	26 125
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	3 705	10 053	- 6 348	- 1 880

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R. 343-10, a été en grande partie reprise en 2012 ; le solde s'élevant à 76 k€ a été repris en 2013. Aucune dotation ni reprise n'a eu lieu en 2014, 2015 et 2016.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Retraite	-	-
Risques et Charges	966	693
TOTAL	966	693

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2016	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2015
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	5 324	5 324	-	4 275
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 464	3 464	-	3 465
Dettes nées d'opérations de réassurance	816	816	-	3 890
Dettes envers les établissements de crédits	66	66	-	24
Autres dettes	3 906	3 906	-	2 709
TOTAL	13 576	13 576	-	14 362

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 287	1 713
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 287	1 713

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2016	2015
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	396	488
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	385	613
État		
Taxes	1 405	854
Autres charges à payer	487	75
Autres charges à payer	1 233	679
TOTAL	3 906	2 709
Produits à percevoir	2016	2015
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	35	1 146
Autres produits à recevoir	2 801	2 834
TOTAL	2 836	3 980

4.3 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	-	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	255	279
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	255	279
Engagements reçus	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Comptes gagés par les réassureurs	52 436	44 152
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	52 436	44 152

5 Notes sur les postes du compte de résultat

Voir tableau page suivante.

Total	(20) Domages corporels individuels	(21) Domages corporels collectifs	(22) Automobile RC	(23) Automobile dommages	(24) Domages aux biens des particuliers	(25) Domages aux biens des professionnels	(26) Domages aux biens agricoles	(27) Catastrophes naturelles	(28) RC générale	(29) protection juridique	(30) Assistance	(31) Pertes pécuniaires	(34) Transport	(35) Construction dommages	(36) Construction RC	(37/38) Crédit Caution	Total Affaires Directes	Acceptations
Primes acquises	78 388	938	5 087	13 774	21 403	15 446	5 061	2 335	2 504	3 478	3 183	3 946	339	-	597	-	78 366	22
Primes	82 991	992	5 094	15 159	23 394	15 688	5 152	2 344	2 560	3 568	3 502	4 320	326	-	597	-	82 970	22
Variation de primes non acquises	4 603	54	7	1 386	1 990	242	90	56	90	90	318	374	-12	-	-	-	4 604	-1
Charges de prestations	70 539	77	2 292	14 319	17 710	11 050	2 330	14 065	2 002	1 169	3 701	196	232	11	-131	1	70 555	-15
Prestations et frais payés	59 983	214	3 979	11 037	16 055	10 199	1 739	8 199	1 267	1 083	3 593	392	162	6	755	-	59 980	3
Variation des provisions pour prestations	10 556	-137	-1 687	3 282	1 655	851	591	5 866	735	86	108	-196	70	5	-886	1	10 575	-19
Solde de souscription	7 849	861	2 795	- 545	3 694	4 395	2 731	-11 561	1 475	2 014	245	80	107	-11	727	-1	7 811	38
Frais d'acquisition	11 945	139	821	1 996	3 076	2 701	799	286	308	587	668	64	39	-	89	-	11 944	2
Autres charges nettes de gestion	7 192	-116	898	1 314	1 714	1 333	397	261	423	275	332	46	20	-	117	-	7 191	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	19 137	23	1 720	3 310	4 790	4 034	1 196	547	732	862	1 000	110	59	-	206	-	19 135	3
Produits nets des placements	4 357	63	99	2 227	403	494	148	238	286	55	29	17	10	22	159	11	4 325	32
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	4 357	63	99	2 227	403	494	148	238	286	55	29	17	10	22	159	11	4 325	32
Part des réassureurs dans les primes acquises	33 716	388	2 199	5 957	9 260	6 869	2 224	2 504	1 481	1 375	213	24	146	-	24	-	33 716	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	25 787	70	1 537	4 475	6 080	3 754	607	7 994	385	354	-	-12	60	-	3	-	25 787	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	6 770	-52	-472	88	518	358	231	5 638	306	29	-	-	27	-1	10	-	6 770	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	9 597	113	672	1 737	2 686	1 897	631	626	418	392	99	-	44	-	-	-	9 597	-
Solde de réassurance	8 439	- 257	- 462	344	24	- 859	- 755	11 754	- 371	- 599	- 114	- 36	- 16	- 1	- 12	-	8 438	-
Résultat technique	1 509	644	712	- 1 285	- 669	- 4	928	- 116	658	608	- 839	- 49	42	9	668	10	1 440	67
Hors compte																		
Provisions pour primes non acquises à la clôture	20 045	260	133	3 534	5 709	4 995	1 207	708	1 036	917	1 035	1	91	-	-	-	20 043	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	15 442	206	126	2 149	3 718	4 753	1 117	652	946	599	660	1	104	-	-	-	15 439	2
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	100 991	1 778	1 544	48 784	8 388	11 741	3 462	7 900	7 244	215	407	192	136	40	6 823	445	100 875	115
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	91 504	1 913	2 698	47 067	6 867	10 733	2 871	2 034	6 481	129	399	388	67	35	7 709	444	91 379	124
Autres provisions techniques à la clôture	9 056	69	1 213	7 091	172	6	-11	-	215	-	150	28	-	-1	6	-	8 944	112
Autres provisions techniques à l'ouverture	7 989	72	1 746	5 527	38	163	-11	-	242	-	50	27	-	-1	6	-	7 865	124

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 4.357 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au pro-rata des provisions techniques nettes de réassurance d'une part, et des capitaux propres d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	172
Frais externes de gestion	79
Frais internes	8
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	259
Amortissement des différences de prix de remboursement	692
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	897
Autres charges des placements	1 589
Moins-values réalisées	1 392
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 392
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	3 240

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	9
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	968
Revenus des placements	977
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 127
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 758
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	2 885
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	6 357
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	6 357
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	10 219

NET	6 979
------------	--------------

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	488	1 122	738	79	179	2 606
Charges internes	1 275	1 228	1 060	8	325	3 896
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	49	34	-	15	119
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 784	2 399	1 832	87	519	6 621

5.4 Charges de personnel

	2016	2015
Salaires	40	42
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	9	14
Autres	-	-
TOTAL	49	56

L'entreprise n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici ne relèvent que de la quote-part d'intéressement, versée aux collaborateurs des Gie auxquels adhère MGA, et revenant à l'entreprise.

La rémunération versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués s'élève par ailleurs à 40.000 € et figure au paragraphe 6.8.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2016	2015
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	1 698	578
Cession d'éléments d'actif	17	0
Divers	72	118
Reprise provisions risques & charges	47	35
Total	1 834	731
Charges exceptionnelles		
Indemnités compensatrices	1 244	1 014
Cession d'éléments d'actif	22	
Divers	536	140
Dotations provisions risques & charges	273	189
Total	2 075	1 343
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 241	- 612

5.6 Primes brutes émises

	2016	2015
Primes d'assurance directe en France	82 991	78 371
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	82 991	78 371

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2 Utilisation du CICE

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 67.560 € est comptabilisé au 31 décembre 2016.

Conformément à la réglementation, ce crédit d'impôt a été utilisé pour permettre trois types d'actions importantes pour le développement de l'emploi et de l'employabilité au sein des structures auxquelles adhère Monceau générale Assurances : le niveau de vie des salariés d'une part, le recrutement de nouveaux collaborateurs d'autre part, et enfin la formation.

6.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2016, 9.450 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration

6.4 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2016, les honoraires engagés auprès du Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes s'élèvent à 57.100 €.

6.5 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36/38 rue de Saint-petersbourg à Paris 8^{ème} et détenant 99,9996 % du capital de la société, établit les comptes combinés intégrant les comptes sociaux de l'entreprise.

Philippe Charté	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats : Président de l'Association de Prévention routière du Loir-et-Cher</p>
François Cochet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile (société d'assurance mutuelle)</p> <p>Autres mandats : Administrateur CER Val de Loire</p>
Michel Cornet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm) ▪ Administrateur du GIE Monceau assurances dommages (Asd) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fnggrp) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Président de la SAS Services en assurance, réassurance et prévoyance (Sarp) ▪ Représentant de Monceau Investissements Mobiliers, Président de la SAS Monceau Patrimoine Conseil ▪ Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau Life & Pension Holding (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de Vitis Life (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg) ▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Président de Monceau International SA (Luxembourg)

<p>suite des mandats de Gilles Dupin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Président de Sogimme II (Luxembourg) ▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc) ▪ Administrateur de Wafa Assurance (Maroc) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie) ▪ Administrateur de la Finanziaria Veneta Costruzioni S.r.l (Italie)
<p>Patrice Hautefort</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
<p>Anne-Cécile Martinot</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôleur de gestion de Monceau Gestion Immobilier ▪ Contrôleur de gestion du Service Central des Mutuelles ▪ Contrôleur de gestion de la Fngrp ▪ Gérant de Monceau LuxImmo 46 (Luxembourg) ▪ Président de Monceau LuxImmo 48 (Luxembourg) ▪ Administrateur de Sogimme II (Luxembourg)
<p>Jean-Marc Poisson</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Représentant permanent de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance. ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira) ▪ Administrateur de la Mission locale du Vendômois ▪ Gérant d'AgorAssur (Sarl) ▪ Gérant d'AMC Gestion (Sarl)

<p>Emmanuel Sales</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Président de la Compagnie parisienne de participations <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk ▪ Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg)
<p>Paul Tassel</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)
<p>Jean-Pierre Thiolat</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Administrateur de Thiolat Développement SA <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président d'honneur de la Prévention Routière du Loir-et-Cher (association loi 1901) ▪ Contrôleur de gestion de Monceau assurances dommages (Gie) ▪ Président de l'Amirep (association loi 1901) ▪ Membre de l'association des auditeurs de l'IHEDN

René Vandamme	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk ▪ Administrateur de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Fondation de renaissance sanitaire
Hubert-Louis Vuitton	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats : Président de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher</p>

6.7

Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1.499.994 actions soit	99,9996000 %
Sarp Europe	1 actions soit	0,0000667 %
Monceau Participations SA	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0000667 %
Monceau International SA	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %

6.8

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercice concernés	2016	2015	2014	2013	2012
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	82 992	78 371	73 206	70 992	70 628
Résultat avant impôts et participation des salariés	3 973	- 1 946	2 260	2 117	2 049
Impôts sur les bénéfices	453	- 54	982	722	267
Participation des salariés au titre de l'exercice	403	515	385	327	512
Résultat après impôts et participation des salariés	3 117	- 2 407	893	1 069	1 270
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	2,078	- 1,605	0,595	0,712	0,850
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	40	40	40	60	84
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Socilae, oeuvres sociales...)	-	-	-	-	-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.117.451,47 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016 un montant de 9.450,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce représentent moins de 3% du capital social ;
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 2.000.000,00 euros, par l'émission de 100.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20,00 euros chacune, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du code du travail ;

Elle délègue au président les pouvoirs nécessaires afin de :

- réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 2.000.000,00 euros ;
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du code du travail ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite d'un délai de 3 ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versements d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créés avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de porter de 70 à 75 ans la limite d'âge des administrateurs, et modifie corrélativement les statuts :

Ancienne rédaction	Modifications
Article 12 - Nomination des administrateurs [...] Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre des administrateurs personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 70 ans, ne pourra à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice. [...]	Article 12 - Nomination des administrateurs [...] Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre des administrateurs personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 75 ans, ne pourra à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice. [...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 42 des statuts :

Ancienne rédaction	Modifications
Article 42 - Vigueur des statuts Les présents statuts ont été délibérés et votés en assemblée générale constitutive le 18 septembre 1997 et modifiés en assemblée générale extraordinaire les 28 juin 2001, 6 décembre 2001, 27 juin 2002, 24 septembre 2004, 18 juin 2010, et pour la dernière fois le 14 juin 2016.	Article 42 - Vigueur des statuts Les présents statuts ont été délibérés et votés en assemblée générale constitutive le 18 septembre 1997 et modifiés en assemblée générale extraordinaire les 28 juin 2001, 6 décembre 2001, 27 juin 2002, 24 septembre 2004, 18 juin 2010, le 14 juin 2016, et pour la dernière fois le 14 juin 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com